MODIFICATION D'OBJET ET D'ACTIVITÉ

Le dossier est constitué :

Pour faciliter nos échanges et accélérer le traitement de votre dossier, veuillez indiquer un n° de téléphone et une adresse mail sur le formulaire M2

De deux imprimés M2 : complétés et signés sur les 2 feuillets **en original** par le représentant légal ou son mandataire.
- Préciser la totalité des activités exercées telles que vous voulez qu'elles apparaissent sur l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi que l'activité la plus importante (cadre 14).
- Vous pouvez indiquer en observations (cadre 20) les activités ajoutées et/ou supprimées.

Des pièces justificatives suivantes :

✓ 1 exemplaire original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ou 1 copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal.

✓ 1 exemplaire de l'intégralité des statuts mis à jour certifiés conformes et signés en original par le représentant légal.

✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.
Pour les SNC et les sociétés en commandite simple, seul un exemplaire du journal d'annonces légales est accepté sauf s'il s'agit d'une annonce publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, une copie de l'attestation de parution suffit.

Justificatif en cas d'adjonction d'activité :

Création
✓ aucune pièce demandée.

Acquisition d'une branche d'activité ou apport
✓ copie de l'acte d'achat de la branche d'activité ou copie du traité d'apport signé des deux parties.
✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication de la cession ou de l'apport.
Pour les SNC copie du journal d'annonces légales **obligatoire** (sauf s'il s'agit d'une annonce publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, une copie de l'attestation de parution suffit).

Location- gérance d'une branche d'activité

✓ copie du contrat de location-gérance de la branche d'activité signé des deux parties.

✓ copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication de la location-gérance.

Pour les SNC, copie du journal d'annonces légales **obligatoire** (sauf s'il s'agit d'une annonce publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, une copie de l'attestation de parution suffit).

✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité.

✓ Si adjonction ou modification d'une activité ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé en original des deux parties.

Coût de la formalité :

Frais Greffe : par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

➢ Frais de greffe : 192,01 €.

▲Pour les sociétés unipersonnelles (SARL, SASU) **dont l'associé unique personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence :** 76,01 €.

Frais CFE : 70,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.
Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

Informations :

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.